

A LA RENTRÉE, PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET TÉLÉTRAVAIL ENCOURAGÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Face aux signes de reprise de l'épidémie de COVID-19, la ministre Amélie de Montchalin a détaillé devant les représentants du personnels les mesures d'organisation du travail, mercredi 26 août. Le gouvernement Castex prépare une circulaire sur le sujet.



La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin - Christophe ARCHAMBAULT / AFP

Les agents publics vont être logés à la même enseigne que les salariés du secteur privé sur le port du masque. Lors d'une réunion avec les syndicats de la fonction publique d'État, mercredi 26 août, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a annoncé que les administrations appliqueront des règles similaires à celles des entreprises en la matière.

A partir du 1er septembre, le port du masque y sera ainsi obligatoire dans les espaces clos et partagés. Une mesure qui concernera les espaces de travail, open spaces ou encore les espaces de circulation. A ce jour, le port du masque dans les administrations n'était obligatoire que dans les espaces recevant du public.

Fourniture par les employeurs

Lesdits masques seront fournis aux personnels par les employeurs à partir de stocks constitués par le ministère de l'Éducation nationale pour son périmètre et par les ministères pour les autres administrations.

Pour rappel, s'agissant du milieu scolaire, le port du masque sera obligatoire pour tous les personnels *"en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs"*, indique le dernier protocole sanitaire du ministère de l'Éducation.

Télétravail encouragé

Lors de la réunion, la ministre est aussi revenue sur les mesures d'organisation du travail dans la fonction publique d'État au regard des signes de reprise de l'épidémie de COVID-19. Alors que le télétravail était devenu la *"règle impérative"* dans le secteur public pendant le confinement, celui-ci *"sera encouragé"* à la rentrée *"quand les missions s'y prêtent et quand il y a le niveau d'équipement"*. Le travail à distance avait été recommandé lors des phases de déconfinement.

"Il est important pour les administrations de continuer à investir dans les équipements informatiques", a expliqué Amélie de Montchalin en soulignant que des *"obligations de continuité"* s'imposent malgré tout au service public.

Une circulaire en préparation

Le gouvernement est en train de préparer une circulaire relative aux mesures d'organisation du travail dans la fonction publique d'État en cette rentrée. Cette circulaire, dont la publication est prévue dans les prochains jours, abordera le thème du port du masque et celui du télétravail mais aussi les questions relatives à la situation des agents vulnérables.

Les orientations retenues par le gouvernement pour l'État seront également déclinées dans la territoriale. Des instructions seront ainsi bientôt communiquées aux employeurs territoriaux, explique-t-on à la Direction générale des collectivités locales (DGCL). *"Nous sommes sur l'idée d'un alignement de tout le monde en matière de port du masques"*, y précise-t-on.

Par Bastien Scordia